

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2015 à 20 h 30

L'ensemble des membres du conseil municipal (15) était présent sauf Mmes GUARDABASSI C. et CHARBEAU A. puis Ms LEROY H. et LOURDAULT M. absents excusés ayant donné respectivement procuration à Mme DOUSSAINT N. M. GAIDOZ H. et Mme POCQUET A-M

M. LOURDAULT M. n'a pas donné de pouvoir.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance (18 pour)

L'assemblée :

- 1. Approuve le compte rendu de la séance du 12 mai 2015, (18 pour)*
- 2. Donne son accord pour l'ajout de 2 sujets, (18 pour)*
- 3. Approuve le compte administratif 2014 établi par le maire, (17 pour)*
- 4. Approuve le compte de gestion 2014 établi par la trésorière (trésorerie) (18 pour)*
- 5. Décide de l'affectation du résultat 2014, (18 pour)*
- 6. Décide d'annuler la délibération n° 2-2015 du 27/1/15 relatives à la mise en place de cautions, (18 pour)*
- 7. Décide de reprendre la concession n° 20 de la section A, (18 pour)*
- 8. Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ pour participation à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération, (18 pour)*
- 9. Décide d'allouer aux familles des élèves participant à un séjour scolaire, une participation d'un montant de 30€ par voyage et par enfant, (18 pour)*
- 10. Modifie sa délibération n° 39-2010 concernant la liste des cadres d'emplois bénéficiaires de l'Indemnité d'administration et de technicité, (18 pour)*
- 11. Accepte la modification n° 5 apportée aux statuts de la C.C.V.S., (18 pour)*
- 12. D.M.1-2015 retranscrit du B.P. général 2015 la somme de 130 000 € en dépenses (art.27638) et en recettes (art.1641), (18 pour)*
- 13. Autorise le maire à signer l'acte de donation d'une parcelle boisée consentie par les conjoints PELTIER au profit de la commune, (18 pour)*
- 14. Prend connaissance :*
 - De la tournée de conservation cadastrale en cours sur le territoire de la commune,*
 - Des remerciements de France ADOT 51 et la bibliothèque communale pour délivrance d'une subvention,*
 - Du compte administratif et rapport d'activité 2014 transmis par le CLIC du nord rémois,*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 H 04.

Le maire,

P. MOUSEL